

admettre qu'ils ont fait cette erreur et déclarer que la rectification nécessaire sera faite, il ne sera pas nécessaire de poursuivre le débat sur cette motion.

L'hon. M. Fleming: Il y a lieu de rectifier sans plus tarder la façon dont l'honorable député se représente la situation au sujet de ces tableaux. Les tableaux du Livre blanc ne sont pas de ceux que j'ai été autorisé, pendant l'exposé budgétaire, jeudi soir, à incorporer dans le hansard. Le Livre blanc est annexé au hansard en vertu d'une motion adopté le mercredi 8 avril et qui, comme en fait foi la page 2449 du hansard, est ainsi conçue:

Que les documents budgétaires soient publiés en appendice aux Procès-verbaux d'aujourd'hui et également en appendice au hansard de demain.

Telle était l'autorisation accordée par la Chambre d'insérer le Livre blanc dans le compte rendu des délibérations de la Chambre. Lorsque, le jeudi soir 9 avril, au cours de mon exposé budgétaire, j'ai demandé l'autorisation de consigner certains tableaux au hansard sans en donner lecture, il s'agissait des tableaux qui font parti de l'exposé budgétaire de jeudi soir et qui n'embrassent pas le Livre blanc. Je tiens à signaler à l'honorable député qu'il est tout à fait dans l'erreur à ce sujet.

Quant à l'énoncé que renferme le Livre blanc, j'ai essayé de bien faire comprendre que la mesure qui était prévue lors de la rédaction du Livre blanc en question et qui est toujours envisagée, n'avait pas encore été adoptée ni même présentée, parce que les travaux de la Chambre ne l'avaient pas permis. Vous avez proposé, monsieur l'Orateur, d'insérer dans le texte le mot "proposée" et j'ai dit que je n'hésiterais pas à accéder à cette idée afin d'éclaircir la situation.

La Chambre n'a pas été induite en erreur. Il n'est pas question de faire quelque chose sans l'approbation de la Chambre. Les comptes pour l'année 1958-1959 n'ont pas été inclus. Quant à la disposition, prévue ou proposée, tendant à verser à Terre-Neuve les sommes recommandées pour les années financières 1957-1958 et 1958-1959, ces sommes figureront dans les comptes du gouvernement pour l'année 1958-1959 lorsque le Parlement les aura autorisées et certes pas avant.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots, car je tiens à tirer la chose au clair. Le chef de l'opposition, en affichant, semble-t-il, un air de contrariété de pure forme que l'affaire ne justifiait aucunement, a dit que s'il n'a pas soulevé la question...

M. McIlraith: Qui affiche un air de contrariété de pure forme maintenant?

[L'hon. M. Pearson.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Que l'honorable député qui m'a interrompu et que le gouvernement précédent a placé et maintenu dans un poste subordonné veuille bien se tenir tranquille.

M. Robichaud: Que le premier ministre dise une chose pareille!

L'hon. M. Pickersgill: C'est sa politesse habituelle.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois demander à la Chambre de permettre au premier ministre de parler de la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député a dit que s'il n'a pas soulevé cette question vendredi, c'est parce qu'il n'avait pas le hansard, qui n'a été distribué qu'à trois heures de l'après-midi, si je me souviens bien. De toute évidence, l'honorable député ne savait pas que ce document a paru en annexe aux *Procès-verbaux* du mercredi 8 avril. Par conséquent, tout le soin qu'il a pris pour expliquer qu'il n'a pu soulever cette prétendue question de privilège avant aujourd'hui était superflu. Cela indique que l'examen qu'il a fait en fin de semaine n'a pas embrassé les *Procès-verbaux*, qu'il aurait pu consulter. Je me borne à signaler ce point parce que l'honorable député expliquait pourquoi il n'avait pas réussi à soulever cette question plus tôt. C'est évident que ceux qui lisent pour lui n'avaient pas vu cela dans les *Procès-verbaux*.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, une fois de plus on me ramène à la discussion. Le ministre des Finances a soulevé un écran de fumée d'argument, je l'admets, mais le premier ministre a soulevé un écran de fumée de boniment politique. Si je n'ai pu assimiler tous les détails de ces documents budgétaires en l'espace des 48 heures écoulées du mercredi au vendredi, c'est manifeste que les membres du gouvernement, eux, n'ont pas réussi à repasser ces documents durant les deux ou trois semaines au cours desquelles ils étudiaient les éléments du budget. Autrement, ils n'auraient jamais permis la parution de ce tableau.

Le ministre des Finances signale que le tableau a paru mercredi; sur ce point, il a bien raison je pense. Ce tableau et les autres documents ont bien été incorporé jeudi au hansard avec le consentement et l'approbation de la Chambre. En outre, monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 2520 du hansard, —le ministre l'admettra, j'en suis sûr,—a demandé d'inclure au hansard un tableau qui se trouve à la page 2521 et porte le numéro 1. Le tableau s'intitule: "Contributions du gouvernement fédéral aux provinces". Il n'y a pas de désaccord entre nous pour ce qui est du moment où il a demandé à verser ce